



Journal La Marée

19 décembre 2023

ÉDITION SPÉCIALE - BUDGET 2024

Dans cette Édition spéciale du journal *La Marée*, nous vous présentons un sommaire détaillé du budget 2024 de la Municipalité de Sainte-Flavie, tel qu'adopté par le conseil le lundi 18 décembre 2023. Cette publication vous offrira un aperçu complet des décisions financières et des orientations prises pour l'année à venir, reflétant notre engagement envers la transparence et la bonne gouvernance.



Chers citoyens et citoyennes,

L'élaboration de ce budget a été un processus exigeant, et nous sommes particulièrement fiers du résultat. Le budget adopté réussit à combiner une vision de développement ambitieuse et responsable avec une gestion méticuleuse et rigoureuse des finances municipales.

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude aux élus et aux employés pour leur engagement remarquable et leur dévouement envers notre municipalité.

En tant que gouvernement local proche de ses citoyens, notre municipalité est, comme vous, directement affectée par les défis économiques actuels. L'inflation en cours a un impact notable sur nos finances municipales, nous obligeant à nous adapter à cette réalité changeante.

Elle nous force à faire preuve de créativité et de choix stratégiques, tout comme vous le faites pour vos propres budgets.

Malgré l'augmentation significative de l'indice des prix à la consommation (IPC) de **+ 4.2 %** cette année entraînant des coûts supplémentaires pour notre municipalité, vos élu(e)s de Sainte-Flavie font preuve encore une fois de **résilience**, de **bonne gouvernance** pour la mise en place de stratégies adaptées qui respectent la capacité financière de ces citoyens.

Bien que certaines dépenses, comme les coûts de l'énergie (électricité, gaz propane, carburant) et nos engagements contractuels (dénivellement, collecte des matières résiduelles, ramonage des cheminées, etc.), restent « incompressibles », nous avons adopté des mesures spécifiques - par une analyse de nos dépenses - pour limiter l'augmentation des taxes à **+ 2,9 % pour 2024**. Cette gestion efficace se traduit par une hausse modérée d'environ **75 \$** sur le compte de taxe d'une résidence moyenne à Sainte-Flavie (recevant tous les services municipaux), soit une augmentation équivalente à **+ 1,44 \$** par semaine.

Dynamisme et gestion financière responsable

À Sainte-Flavie, notre dynamisme se combine avec une gestion financière responsable. Nous nous distinguons par un des taux de taxation foncière les plus bas de la région, fixé pour 2024 à **0,89 \$ pour chaque 100 \$** d'évaluation foncière. En tant que municipalité parmi les plus actives de l'Est-du-Québec, compte tenu de notre taille, nous nous engageons à gérer nos finances avec rigueur. Nous optimisons l'utilisation des ressources et visons des subventions stratégiques, tout en restant attentifs aux capacités financières de nos citoyens. Cette approche assure une efficacité fiscale optimale pour notre communauté.

Cette démarche de notre administration municipale, qui marie innovation et gestion financière responsable, constitue la pierre angulaire de notre engagement envers le bien-être et le progrès de notre communauté. Nous allons persévérer dans cette voie pour 2024 !

Dans les prochaines pages, vous trouverez un document d'analyse préparé à votre attention. Vous pourrez ainsi prendre connaissance des **principales orientations budgétaires** prises par vos élus pour **2024** en ce qui concerne la gestion des finances municipales.

Nous demeurons disponibles pour vous donner plus d'explications sur le budget, sur nos décisions et sur notre vision.

Veillez recevoir, nos salutations sincères et nos meilleurs vœux de nouvelle année.



Jean-François Fortin, Maire

LES FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2024

- **Un budget équilibré de 2 866 813 \$** (+3,44 % vs 2023)
- **Une augmentation** du compte de taxes moyen **de + 2,9 %** pour une propriété qui reçoit tous les services municipaux (soit plus bas que l'augmentation du coût de la vie qui est de **+ 4,2%**).
- Pour une résidence qui reçoit tous les services municipaux l'augmentation représente **+75 \$** en 2024, soit l'équivalent de **+1,44 \$** par semaine.
- Une augmentation de **+ 0,04 \$** (le 100\$ d'évaluation) de la taxe foncière générale sur la valeur des propriétés en 2024, elle demeure **l'une des plus basse dans tout l'Est-du-Québec** soit à **0,89 \$ le 100\$ d'évaluation**.
- **Un gel des tarifs pour les services municipaux** d'égout, d'aqueduc et pour le traitement des matières résiduelles (déchet, compost et recyclage).

LE BUDGET 2024

– TAXE FONCIÈRE / TAXE GÉNÉRALE –

→ POUR L'ANNÉE 2024 : le taux de taxation sur la valeur foncière a été fixé à :

0,89 \$ le 100\$

TAXES DE SERVICES

Les taxes de services resteront au même taux qu'en 2023. Cependant, la taxe pour le ramonage des cheminées (service externe) augmentera, passant de 30 \$ à 42 \$, en raison du nouveau contrat établi avec le fournisseur de services.

Services	2024
Matières résiduelles (1 unité)	335 \$ (+0\$)
Aqueduc (1 unité)	230 \$ (+0\$)
Égout (1 unité)	271 \$ (+0\$)
Dette - Aqueduc et Égout	66 \$ (+0\$)
Ramonage (cheminée)	42 \$ (+12\$)
Total	944 \$

Quelques précisions en ce qui concerne les mesures d'unités

- ❖ 1 résidence permanente équivaut à 1 unité (aqueduc, égouts et matières résiduelles) ;
- ❖ 1 chalet équivaut à 0,8 unité (aqueduc, égouts et matières résiduelles) ;
- ❖ Pour les commerces, on calcule l'utilisation réelle et le type de commerce pour déterminer le nombre d'unités que celui-ci doit payer.

Les principes qui sont retenus pour le calcul de la taxation des services municipaux sont les suivants :

Principe 1 – ÉQUILIBRE

Un équilibre doit être maintenu entre les revenus générés par une taxe de service et les coûts annuels d'opération du service concerné. Ainsi, le coût total d'opération d'un service est couvert par les utilisateurs de ce service. De plus, les variations annuelles des tarifs de taxation s'expliquent par les travaux d'entretien (préventif et correctif) effectués sur nos réseaux.

La municipalité ne fait aucun profit, ni de perte dans la gestion du service.

Principe 2 – ÉQUITÉ

L'équité entre **utilisateurs/payeurs** et entre le type de consommateurs (résidences et commerces). **Plus on utilise un service plus on paye.**

EXEMPLE DE TAXATION – SCÉNARIO 2024

Voici un aperçu de ce qu'il en coûtera en 2024 avec un scénario d'une **propriété évaluée à 165 000 \$**.

Scénario des coûts pour une propriété évaluée à 165 000 \$	2023	2024	2023/2024
	Avec services	Avec services	Variation +/-
→ Taux de taxation le 100 \$ d'évaluation	0,85 / 100 \$	0,89 / 100 \$	+ 0,04 / 100 \$
Taxe foncière générale	1402,50	1468,50	+ 66,00 \$
Taxes spéciales (dettes)* voir bas de la page	140,07	136,95	- 3,12 \$
			+62,88 \$
→ Taxes de services* – Municipalité			
*Sous contrôle municipal			
Aqueduc (1 unité)	230,00	230,00	+ 0,00 \$
Égout (1 unité)	271,00	271,00	+ 0,00 \$
Dette aqueduc et égout	66,00	66,00	+ 0,00 \$
Taxe secteur lumière (.04 le 100\$)	66,00	66,00	+ 0,00 \$
Sous-total taxes services	633,00	633,00	+ 0,00 \$
Sous-total - Taxes municipales:	2175,57 \$	2 238,45 \$	+ 62,88 \$
→ Contrats externes (appel d'offres + ententes)			
Matières résiduelles (collecte et prélèvement)	335,00	335,00	+ 0,00 \$
Ramonnage (cheminée)	30,00	42,00	+ 12,00 \$
Sous-total - taxes externes	365,00	377,00	+ 12,00 \$
Grand TOTAL – compte de taxes :	2 540,57 \$	2 615,45 \$	+ 74,88 \$ (+2,9%)

*Taxes spéciales (toutes)	2023 100\$ d'évaluation	2024 100\$ d'évaluation
Taxe spéciale 2009-08 Programme TECQ1-Infrastructures	0,00431 \$	0,00429 \$
Taxe spéciale 2010-10 PRQ – Résidence Vents et Marées	0,01197 \$	0,01189 \$
Taxe spéciale 2011-02 Programme TECQ2-Infrastructures	0,00533 \$	0,00521 \$
Taxe spéciale 2021-02 - Garage Programme RECIM-Infrastructures	0,06328 \$	0,06161 \$
TOTAL	0.08489 \$	0.08300 \$

REVENUS ET DÉPENSES – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE / 2024

REVENUS MUNICIPAUX	2024
Taxes	
Taxe générale / (valeur foncière)	927 642 \$
Taxe / Aqueduc (service d'eau potable)	105 160 \$
Taxe / Égout et traitement des eaux usées	116 235 \$
Taxe / Matière résiduelle (déchets)	227 448 \$
Taxe / Secteur (éclairage municipal)	27 319 \$
Taxe / Inspection et ramonage de cheminées	8 862 \$
Taxes spéciales / secteurs (dettes)	125 059 \$
Ajustements divers	4 145 \$
	1 541 870 \$
Sources locales	
Cession de terrains et équipements	131 455 \$
Autres revenus (mutations, amendes, permis, etc.)	47 525 \$
Services rendus (divers payables à l'utilisation)	75 994 \$
Affectations et réserves	101 052 \$
Intérêts	21 620 \$
	377 646 \$
Compensation / Ententes / Transfert	
Pointe-aux-Cenelles (IML)	216 165 \$
Transferts conditionnels	420 438 \$
Assainissement des eaux (gestion des étangs)	181 149 \$
Gouvernement du Canada	81 385 \$
Gouvernement du Québec	48 160 \$
	947 297 \$
GRAND TOTAL DES REVENUS	2 866 813 \$
DÉPENSES MUNICIPALES	
Administration générale	434 034 \$
Sécurité publique	486 754 \$
Transport	528 988 \$
Hygiène du milieu	768 325 \$
Santé et bien-être	8 350 \$
Urbanisme et développement	183 693 \$
Loisir et culture	255 216 \$
Frais de financement	196 453 \$
Immobilisations	5 000 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	2 866 813 \$

VARIATION DES REVENUS ET DÉPENSES (2023-2024)

Pour 2024, les revenus et les dépenses municipales (de différentes sources) sont de **2 866 813 \$**. On constate donc une augmentation qui représente **↑ 95 423 \$** comparativement au budget adopté en 2023.

Budget 2023	2 771 390 \$
Budget 2024	2 866 813 \$
	+ 95 423 \$

Variation +	+ 3,44 %
--------------------	-----------------

QUELQUES PROJETS IMPORTANTS DE 2024

Réfection et agrandissement de l'édifice municipal

Nous sommes ravis de vous informer des avancées significatives de notre ambitieux projet de rénovation et d'agrandissement de l'édifice municipal. **Grâce à une généreuse subvention gouvernementale de près de 5 millions de dollars, constituant 84% du budget total, nous sommes en train de réaliser des transformations majeures pour répondre aux besoins actuels de notre communauté.**



Ce projet, soutenu par le *Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales*, comprend entre autres : l'aménagement de salles de rencontres, d'une grande salle polyvalente modernisée, des locaux dédiés aux jeunes et pour la patinoire, ainsi qu'une cuisine équipée pour les événements communautaires. Nous apportons également des améliorations cruciales en termes d'acoustique, de sécurité, d'isolation, de fenestration, de toiture, et de décontamination de certains espaces.

L'un des aspects les plus innovants de ce projet est l'utilisation du bois dans la structure principale, reflétant notre engagement envers le développement durable et le soutien de l'économie locale. Cette décision architecturale nous a même permis d'obtenir une augmentation de 4% de notre subvention, en ligne avec la *Politique d'intégration du bois en construction*.



Nous sommes sûrs que ces améliorations créeront un environnement accueillant et fonctionnel, propice aux rencontres et aux échanges, et renforceront notre engagement à offrir des services de qualité pour les années à venir. La finalisation du projet est prévue pour la fin août 2024. Nous avons hâte de vous convier à une journée porte ouverte au début de l'automne 2024, pour vous faire découvrir cet espace réinventé, symbole vibrant de notre communauté dynamique et florissante.

Érosion et submersion côtière : Projet de recharge de plage

La plupart d'entre vous sont informés que votre conseil municipal est proactif concernant le danger que représente l'érosion et la submersion côtière. Nous sommes reconnus, au-delà de nos frontières, comme une municipalité qui ne se contente pas de réagir aux changements climatiques, mais qui sert aussi de modèle en termes d'adaptation et de prévention. Nous réfléchissons à l'avenir et aux moyens de mieux protéger et de sécuriser les propriétés côtières.



Nos actions et notre réflexion prennent en compte le fait que les berges de la municipalité de Sainte-Flavie ont été régulièrement affectées par la submersion et l'érosion côtière lors des tempêtes survenues ces dernières années sur le fleuve Saint-Laurent. Nous nous souvenons des grandes marées de 2005 et de 2010, où plusieurs propriétés et infrastructures municipales ont été lourdement endommagées, et plus récemment, lors de la tempête du 23 décembre 2022.

C'est dans ce contexte que nous avons mené différentes phases d'interventions « terrain » au cours des trois dernières années, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique. Ces interventions ont permis à certains de nos concitoyens, les plus touchés, de bénéficier d'une offre financière pour relocaliser leur maison ou, de manière volontaire et sans contrainte, de choisir une indemnité de départ et la cession de leur résidence.

Le secteur du noyau villageois (cœur du village / zone de 50 km/h) a été délibérément exclu de ces phases de propositions par le ministère, puisque la densité des immeubles touchés par l'érosion et la submersion y était plus importante que sur le reste de la côte flavienne. Nous avons donc opté pour une approche globale et réfléchie pour protéger l'ensemble du secteur.

Avancement du projet

Nous sommes ravis de vous informer des avancées du projet conjoint que nous menons avec le ministère de la Sécurité publique du Québec : le projet de recharge de plage. Cette initiative est cruciale pour protéger le secteur du noyau villageois, visant à atténuer les risques de submersion causés par le franchissement des vagues et le recul de la berge dû à l'érosion côtière. Le projet s'étend de l'est du quai jusqu'à l'est du Centre d'Art Marcel Gagnon

Suite à notre rencontre publique et ouverte à toute la population - en février 2023 - nous avons poursuivi avec des consultations individuelles auprès des citoyens directement impactés par le projet dans ce secteur. Ces discussions nous ont permis de progresser avec une meilleure compréhension des attentes de la communauté. Nous avons choisi la recharge de plage comme méthode de protection pour ce secteur, préférant cette option à un enrochement massif qui aurait notablement réduit l'accès et la vue sur la mer. Cette solution, sélectionnée après une évaluation approfondie, vise à renforcer nos côtes tout en préservant un accès plus « naturel ».

Les résidents du secteur ciblé, dont les propriétés sont directement impactées par le projet d'ouvrage, ont été activement impliqués dans le processus de consultation, y compris à travers des rencontres individuelles avec les experts du ministère de la Sécurité publique et de la municipalité. Leur participation a joué un rôle crucial pour aligner le projet avec les besoins spécifiques de la communauté et l'intérêt général. D'autres rencontres sont prévues en début d'année.

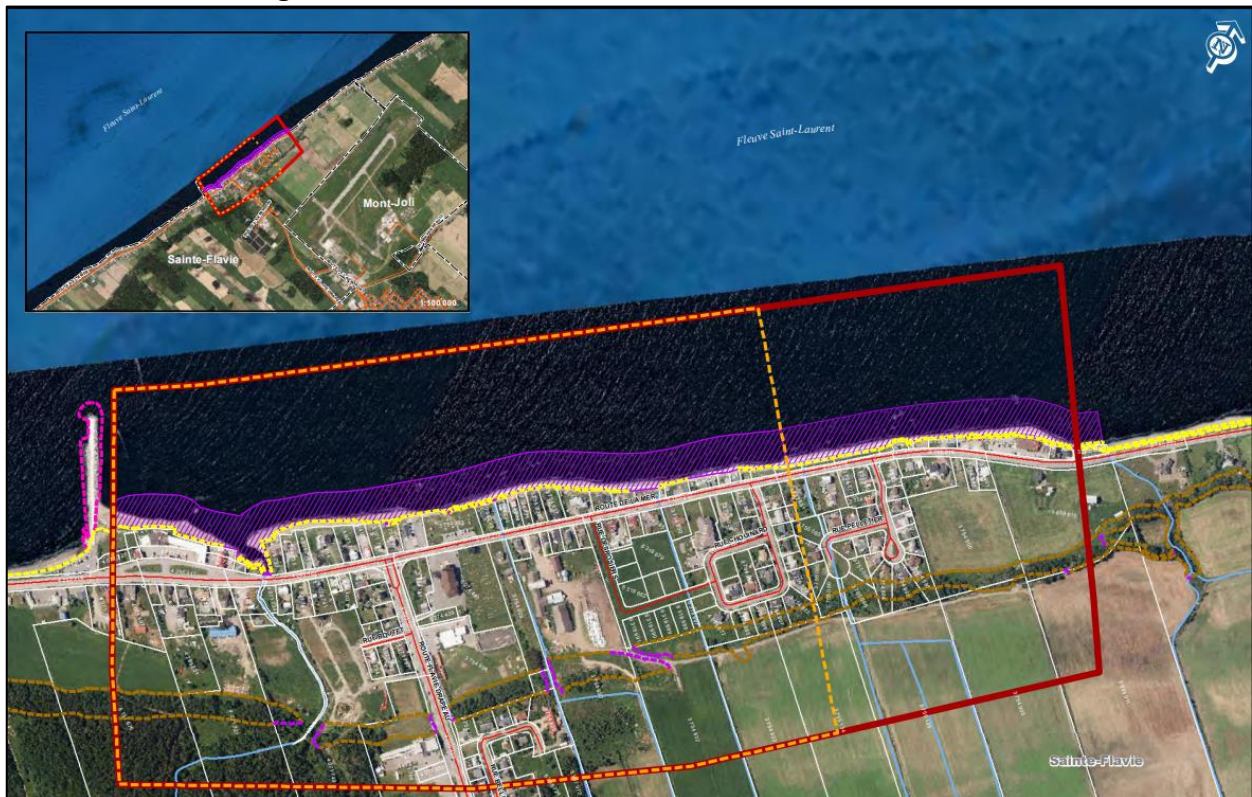
Le projet avance conformément aux prévisions. Le début des travaux principaux est prévu pour après la fête du Travail en septembre, avec des préparatifs prévus cet été. Ces travaux préparatoires seront organisés pour minimiser l'impact sur la circulation et les activités normales dans ce secteur.

Nous vous encourageons à rester engagés et à nous contacter pour toute question ou commentaire relatifs à ce secteur spécifique.

Les coûts de la recharge

À titre d'information, le projet de recharge de plage coûtera près de **10 millions de dollars**. La contribution de la municipalité de Sainte-Flavie s'élève à **97 000 \$**, soit environ **1 %** des coûts. Ces fonds proviennent d'un fonds réservé et accumulé spécifiquement pour des initiatives de protection côtière. **Cette intervention est donc sans impact sur les taxes municipales.**

Secteur de la recharge



Programme de subventions municipales pour des produits d'hygiène réutilisables



La municipalité lance un programme de subventions visant à encourager l'achat de produits d'hygiène réutilisables, en accord avec les normes établies dans le règlement actuel. Les bénéficiaires de ce programme peuvent recevoir une aide financière de la municipalité, représentant 50 % du coût total engagé pour l'achat de ces produits, jusqu'à un **maximum de 200 \$ par résidence**. Les articles éligibles comprennent les couches lavables (pour enfants ou adultes), les coupes menstruelles, les serviettes hygiéniques lavables, les culottes menstruelles lavables, les bidets et le papier toilette lavable.

Ce programme offre des avantages significatifs pour l'environnement en réduisant la quantité de déchets produits. L'utilisation de produits d'hygiène réutilisables aide à diminuer les déchets non biodégradables qui aboutissent généralement dans les décharges et les sites d'enfouissement. De plus, cette réduction de déchets se traduit par des économies substantielles sur les tarifs d'enfouissement, offrant ainsi un avantage économique non négligeable. En choisissant des alternatives réutilisables, les résidents contribuent non seulement à la protection de l'environnement, mais réalisent également des économies, réduisant ainsi l'empreinte écologique et les coûts pour la communauté.

Parc Intergénérationnel sur la rue Desrosiers

Nous sommes ravis d'annoncer l'aménagement d'un parc intergénérationnel sur la rue Desrosiers, adjacent à la résidence villa Vents et Marée. Ce projet ambitieux inclut l'installation d'un pont, permettant ainsi aux aînés de traverser facilement vers le parc. Conçu pour favoriser les interactions entre les générations, il s'agit d'un lieu idéal pour que les enfants puissent jouer en toute sécurité, tout en encourageant les rencontres entre les résidents de tous âges. Le coût total de ces aménagements est entièrement financé par une subvention gouvernementale. Ce parc intergénérationnel représente un engagement fort de notre communauté envers la création d'espaces inclusifs et sécuritaires pour tous.

Aménagement du parc Sainte-Flavie



Nous sommes heureux d'annoncer la phase finale de l'aménagement du parc Sainte-Flavie. Cette étape cruciale comprend l'installation de mobilier de parc pour améliorer le confort des visiteurs, ainsi que la construction d'un stationnement. L'objectif est de permettre un accès sûr et pratique à la plage via la descente publique. Ces améliorations visent à rendre le parc plus accueillant et accessible, encourageant ainsi une fréquentation accrue du site de manière sécuritaire et agréable. De plus, avec son cadre pittoresque, le parc deviendra un endroit prisé pour les photographies, contribuant ainsi au rayonnement de Sainte-Flavie en tant que destination attrayante et photogénique.

AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT 2024

* **Prolongement du réseau d'aqueduc dans le secteur IML sur une distance de 420 mètres.** Ces travaux en collaboration avec le ministère des Transports du Québec visent à répondre de manière progressive et responsable aux besoins croissants en eau potable des résidents de cette zone. Actuellement, de nombreux citoyens du secteur sont confrontés à des problèmes d'approvisionnement en eau, ainsi qu'à la détérioration de la qualité de leurs sources d'eau, souvent due à la contamination croissante des puits par l'eau de mer. Ce projet d'extension du réseau d'aqueduc est une étape cruciale pour garantir un accès fiable et de qualité à l'eau potable pour un nombre additionnel de citoyens, contribuant ainsi à améliorer significativement leur qualité de vie et leur santé.

* **Changement du revêtement (toiture) et des fenêtres du Centre culturel du vieux presbytère.**

Remplacement du toit et des fenêtres du Centre culturel du Vieux Presbytère. La dégradation de la toiture préoccupe les élus depuis plusieurs années. Après avoir formulé diverses requêtes de subvention pour couvrir les coûts, nous avons finalement obtenu le financement nécessaire. Un appel d'offres sera lancé en janvier pour sélectionner un entrepreneur qui effectuera les travaux avant l'été.

* **Nous ferons progresser le projet de prolongement de la rue Bellevue** et son interconnexion avec la rue Ouellet, entrant dans une phase de planification essentielle pour finaliser le scénario choisi. Après cette étape, la réalisation des plans et devis sera confiée à notre firme d'ingénieurs. Au-delà de l'amélioration de la circulation et de l'accessibilité, cet ambitieux projet a pour objectif principal de rendre disponibles de nouveaux terrains pour la vente. Cette initiative est cruciale pour accueillir de futurs citoyens, favorisant ainsi la croissance démographique et le développement résidentiel de notre communauté. Le succès de ce projet symbolisera une étape importante dans le développement urbain et renforcera l'attractivité de notre municipalité.

* **Réorganisation de la piste cyclable menant à Mont-Joli.** Après de multiples délibérations, la municipalité a reçu la confirmation qu'il sera possible de réouvrir la piste cyclable adjacente à l'aéroport, précédemment fermée par les autorités aéroportuaires. La piste sera maintenue avec l'installation de signalisation lumineuse, de marquages au sol, de panneaux signalant les dangers et de campagnes de sensibilisation pour les cyclistes. Ces améliorations seront financées par une subvention, sans frais supplémentaires. Nous sommes heureux de cette finalité qui permettra une circulation sécuritaire des cyclistes et nous remercions l'Aéroport pour son ouverture à trouver une solution bénéfique pour la communauté.

* **Installation d'un bâtiment sanitaire au parc central** (voisin du Motel La Mer veille). Suite à l'installation de mobilier urbain l'année dernière, nous planifions désormais l'ajout d'un petit bâtiment sanitaire. Cette initiative vise à offrir aux visiteurs un accès facile à des toilettes publiques, améliorant ainsi l'expérience globale au parc.

* **Mise à jour du système de surveillance des eaux usées.** Nous allons entreprendre plusieurs interventions pour l'entretien et la modernisation de notre réseau d'égouts. L'intégration de sondes intelligentes nous permettra désormais de réaliser des lectures électroniques en temps réel, assurant une surveillance efficace des stations de pompage. Cette avancée technologique marque une étape importante dans l'amélioration de la gestion de notre système d'eaux usées.

***Aménagement au quai municipal** : Nous planifions l'installation d'une douche extérieure et d'un abreuvoir derrière le bâtiment sanitaire du quai. Cette installation offrira aux visiteurs un moyen pratique de se rincer du sable et de l'eau salée. De plus, l'abreuvoir sera conçu pour permettre le remplissage facile de gourdes, contribuant ainsi à la commodité et à la durabilité de l'expérience des utilisateurs au quai.

***Initiative de logement communautaire abordable** : La municipalité a entamé la préparation d'un projet - en collaboration avec *les Habitations Populaires de l'Est* - visant à améliorer l'accessibilité au logement abordable dans notre communauté. Face à une pénurie d'appartements disponibles, nous reconnaissons l'importance d'une intervention similaire à celle que nous avons mise de l'avant avec le projet de la résidence pour aînés la Villa Vents et Marées en 2009 quand nous constatons que nos aînés devaient quitter notre municipalité par manque de logement adapté. Nous en sommes actuellement à l'étape de planification, avec l'objectif d'obtenir un financement pour la construction de 15 à 20 nouveaux logements sur la rue Bellevue. Ce projet vise à offrir à la population de Sainte-Flavie une alternative au statut de propriétaire, avec des logements de différentes tailles pour répondre à divers besoins.

***3 Initiatives de coopération intermunicipale avec Sainte-Luce**

Notre municipalité a lancé trois projets de coopération avec la municipalité voisine de Sainte-Luce. Ces initiatives visent à renforcer les liens entre nos communautés, favorisant une collaboration efficace et un partage de ressources dans divers domaines d'intérêt commun. Ces projets reflètent notre engagement en faveur d'une gestion municipale à la fois collaborative et innovante, qui profite à toutes les parties impliquées **tout en préservant notre précieuse autonomie politique**.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé notre demande de financement pour l'achat d'un camion 10 roues entièrement équipé. Grâce à une subvention de 250 000 \$ accordée par le gouvernement du Québec, nous pouvons désormais concrétiser ce projet.

Nos deux municipalités devront toutefois assumer une part résiduelle de 75 000 \$ chacune. L'initiative de soumettre une demande commune et de partager cet équipement survient à un moment opportun, notre camion polyvalent municipal étant arrivé en fin de vie utile. Cette démarche collective nous permet de réaliser d'importantes économies pour nos deux municipalités.

Cette progression nous ouvre la voie pour établir un accord de déneigement avec la municipalité de Sainte-Luce concernant le chemin Perreault Ouest pour l'hiver 2024/2025. En outre, l'acquisition de ce nouveau camion viendra enrichir notre flotte, augmentant ainsi notre capacité à gérer de manière plus efficace certains travaux grâce à notre équipe. Cette initiative marque un pas significatif dans l'amélioration de nos services municipaux.

Nous avons sollicité une seconde collaboration intermunicipale pour le recrutement d'un employé en partage au sein de notre service des Travaux publics. Nous attendons actuellement la décision du Ministère, qui devrait nous parvenir sous peu.

Planification stratégique (suite)

- Poursuite de l'élaboration d'une planification stratégique 2024–2030 – Cette planification importante nous permettra de développer une vision communautaire pour cibler les actions à entreprendre. Elle se concrétisera à travers des consultations thématiques, des sondages et des groupes de discussion. Vous serez sollicités en 2024 pour participer et partager votre point de vue et pour participer à des ateliers.

Budget participatif

- En 2024 la municipalité mettra en place une initiative de budget participatif. Le budget participatif est un processus qui permet à la population de décider de l'utilisation d'une partie du budget municipal. Il permettra aux Flaviens et Flaviennes de proposer des idées d'aménagements, d'activités ou d'achat d'équipements, puis de voter pour les projets que la municipalité réalisera. Une communication vous sera envoyée avec tous les détails vers la fin du mois de février 2024. **Un fond de 10 000 \$ est réservé pour cette première initiative.**

Le budget participatif se déroule en quelques étapes :

- 1. Collecte d'idées** : toute personne intéressée peut soumettre son idée. Le dépôt d'idées se fait à titre individuel ou collectif : au nom d'une association, d'une famille, d'un groupe d'amis ou de voisins, etc.
- 2. Analyse et développement des idées en projets** : la municipalité analyse les idées reçues et les développe en projets réalisables, en collaboration avec des personnes représentant des organismes et la population.

La municipalité évalue la faisabilité des projets et dresse une liste finale à soumettre au vote.

- 3. Vote** : les Flaviens et Flaviennes votent pour les projets qu'ils et elles souhaitent que la municipalité réalise.
- 4. Planification et réalisation** : les projets qui ont reçu le plus de votes sont réalisés par la municipalité dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

Nous sommes disponibles pour toutes questions que vous pourriez avoir pour votre conseil et soyez assurés de notre vigilance continuelle dans la gestion des finances de notre municipalité !



Jean-François Fortin, maire de Sainte-Flavie